

Sons d'Cloches

Journal municipal

120 rue des Églises, Kinnear's Mills, (Qc) G0N 1K0



Janvier 2022

- MOT DU MAIRE
- PATINOIRE
- L'ABC DU HOCKEY

Photo : Gilbert Fiset

Vous pouvez consulter les éditions du «Sons d'Cloches» sur le site internet de la municipalité.



418 424-3377



418 424-3015



info@kinnearsmills.com



www.kinnearsmills.com



KINNEAR'S MILLS
Municipalité

Sons d'Cloches

Janvier 2022

Table des matières

La municipalité vous informe.....	3-4-5
Numéros de téléphone importants à retenir.....	5
Mot du maire.....	6
Prochaine séance du conseil.....	7
Horaire de la patinoire.....	8
Gare aux cendres chaudes.....	9
Guignolée 2021.....	10
Entreprise de Kinnear's Mills.....	11
Avis public.....	12
Maison décorée.....	13
Retour activité de Noël.....	14
Entreprise de Kinnear's Mills.....	15
Avis public.....	16
Cours de patinage et ABC du Hockey.....	17
Avis public de la MRC des Appalaches.....	18
Avis public.....	19

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ - MUNICIPAL OFFICE CLOSED

Étant donné la situation actuelle concernant le COVID-19 (Coronavirus) dans la MRC des Appalaches et par mesure de précaution, nous vous informons que le bureau municipal de Kinnear's Mills est fermé à la population, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Given the current situation regarding COVID-19 (Coronavirus) in the MRC des Appalaches and as a precaution, we inform you that the municipal office of Kinnear's Mills is closed to the population, until further notice.

Cependant, les employés demeurent à votre service pour répondre à vos questions, soit, par courriel : info@kinnearsmills.com – ou par téléphone au 418 424-3377.

However, employees remain at your service to answer your questions, either by email: info@kinnearsmills.com - or by phone at 418 424-3377.

Les pré-réunions et les séances du conseil seront tenues par voie de visioconférence. Vous êtes invités à poser vos questions par courriel : info@kinnearsmills.com



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Adoption du règlement numéro 506 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement n° 506 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par Mme Joanne Labranche et résolu à la majorité des conseillers incluant le vote du maire, d'adopter le règlement n° 506 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux

Contre : M. Carl Dubois

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 507 EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS DE MOTION est donné par Mme Marisol Brochu et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 507 qui remplace le règlement numéro 486 édictant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Kinnear's Mills.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la conseillère qui donne l'avis de motion.

ADHÉSION 2022 À QUÉBEC MUNICIPAL

Proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills adhère à Québec municipal au coût de 148,57 \$ plus taxes pour 2022.

OFFRE DE SERVICES 2022 – CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD « GESTION DOCUMENTAIRE »

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford de gestion documentaire pour la municipalité.

Les principales tâches sont :

- ↪ Inventaire et tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- ↪ Destruction des archives en vertu du calendrier de conservation;
- ↪ Préparation des dossiers actifs pour l'année en cours.

Les frais de services professionnels du Centre d'archives pour l'année 2022 sont de 270 \$/jour (une journée correspondant à 7 heures travaillées par un archiviste. Le premier contrat serait d'une durée de 10 jours (5 passages à 2 archivistes) pour un total de 2 700 \$.

Un budget d'environ 300 \$ pour l'achat de matériel (boîtes et chemises) est également accepté.

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS POUR LES ACÉRICULTEURS

Considérant que certains chemins publics qui donnent accès aux cabanes à sucre sont fermés durant la période hivernale;

Considérant que les acériculteurs demandent d'avoir accès à leur cabane à sucre.

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un bélier mécanique ou un souffleur fera l'ouverture de certains chemins publics fermés afin de faciliter l'accès aux cabanes à sucre des acériculteurs et ce, une seule fois pour l'année 2022. La date d'ouverture sera déterminée par l'inspecteur en voirie. Cette résolution ne vaut que pour l'année 2022.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE – MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique et l'étude de caractérisation environnementale de site phase II requises pour la conception et la réalisation du projet de développement d'une nouvelle rue dans le secteur du chemin des Érables.

REBOUSEMENT DE 50% DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES COURS OFFERTS DANS LA MUNICIPALITÉ ET AUX CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS POUR 2022

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 100 \$ aux citoyens de Kinnear's Mills pour les cours et activités offerts à Kinnear's Mills pour 2022. Si le coût est associé à une activité offerte par la municipalité, aucun remboursement ne sera remis.

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC.

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que la corporation municipale de Kinnear's Mills participe au transport adapté pour l'année 2022.

Que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport;

Que Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T.), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Que la municipalité de Kinnear's Mills adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2022 ;

Que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2022 au montant de 2,51\$ par habitants, soit pour un nombre de 377 habitants pour une contribution totale de 946.27 \$, soit versée à T.A.T. suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T. ;

Que le représentant de la municipalité de Kinnear's Mills, en tant que membre de T.A.T. pour l'année 2022 soit M. Robert Sanfaçon, conseiller ;

Adopté

Numéros de téléphone importants à retenir

Municipalité de Kinnear's Mills.....	418 424-3377
M.Marquis Bédard, maire.....	418 332-6036
M. David Hogan, inspecteur en voirie.....	418 424-0082
M. David Mercier, inspecteur en bâtiment et en environnement.....	418 424-3783
Mme Claudette Perreault, location de la salle municipale.....	418 424-3377
Local des aînés et des jeunes.....	418 424-0327
Mme Josyane Dufresne-Dubois , coordonnatrice en développement.....	418 424-0082

Permis pour feu:

M. Roger Gosselin.....	418 332-0825
M. Germain Payeur.....	418 424-3370/418 334-9737

Comités consultatifs:

M. Roger Gosselin, incendie, sécurité civile et voirie.....	418 332-0825
Mme Joanne Labranche, comité MADA-PFM, Culture et patrimoine.....	418 424-3143
M. James Allan, culture et patrimoine, comité de dérogation et comm.anglophone.....	418 334-6812
M. Carl Dubois, Aménagement,urbanisme et environnement.....	418 332-7076
Mme Marisol Brochu, loisirs et parc, Coordination et communications.....	581 724-0085
M.Robert Sanfaçon, Voirie,embellissement et sécurité civile.....	418-951-4972

Mot du Maire

Lettre de remerciement

Au mois d'octobre 2021, j'ai été élu comme maire sans opposition et je suis fier d'avoir le privilège de servir les citoyens et citoyennes de Kinnear's Mills pendant les quatre prochaines années. Pour moi, le rôle de la municipalité est de vous offrir des services qui permettront d'améliorer votre qualité de vie en plus de développer des projets rassembleurs. Dans ce sens, voici quelques projets que je compte réaliser :

- Améliorer les chemins afin qu'ils ne soient plus autant affectés par le gel et dégel;
- Fermer certains fossés dans le village pour qu'on puisse y marcher en sécurité;
- Travailler en collaboration avec les citoyens sur un projet visant à sauvegarder et convertir l'église Catholique;
- Prioriser le plan d'action Municipalité amie des aînés et politique familiale municipale dans le but de répondre aux besoins des citoyens;
- Favoriser l'implication citoyenne dans divers comités et projets.

Certains projets ne font que commencer alors que d'autres sont déjà entamés et avancent à grands pas. D'ailleurs, l'implantation d'internet haute vitesse est prévue pour octobre 2022. En ce qui concerne l'établissement d'une garderie, une rencontre est prévue dès le début de l'année 2022 afin d'en discuter.

Le dernier résultat du rapport financier démontre que la Municipalité est en bonne situation financière. Les redevances associées aux éoliennes, elles, nous permettent d'éviter une hausse du taux de taxation et de vous en retourner une partie en plus de nous assurer d'avoir les fonds suffisants pour développer des projets à valeur ajoutée ou encore afin de faire face aux imprévus.

Finalement, Je profite de cette tribune pour remercier M. Michel Breton (24 ans au conseil municipal), Mme Michelle Bernier Pageau, M. Richard Dubois et M. Paul Vachon pour le temps qu'ils ont donné en tant que conseillers et maire de notre municipalité. Je voudrais aussi féliciter Mme Joanne Labranche, Mme Marisol Brochu et M. Robert Sanfaçon qui sont de nouveaux venus au sein du conseil municipal.

Marquis Bédard, Maire



Canada
Province de Québec
M.R.C. des Appalaches

Municipalité de Kinnear's Mills

120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N 1K0

Tél : 418 424-3377 – téléc. : 418 424-3015

info@kinnearsmills.com

AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

En raison de la situation de la pandémie dans la région de Chaudière-Appalaches, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Kinnear's Mills se tiendront à huis clos (sans la présence du public) par voie de visioconférence avec enregistrement jusqu'à avis contraire.

L'enregistrement audio des séances du conseil seront disponibles dans les jours suivants la tenue de la réunion sur le site web de la municipalité au : www.kinnearsmills.com

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent adresser des questions aux membres du conseil, sont invités à transmettre leurs questions par écrit, par l'entremise du directeur général, au plus tard à 16 h le jour de la séance, par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Par courriel à info@kinnearsmills.com
- En apportant leurs questions écrites au bureau municipal à l'attention de la directrice générale (Il serait important d'aviser la directrice générale par téléphone également).

Les questions devront respecter les règles habituelles :

- Identification du citoyen : prénom et nom
- Libellé de la question : concision et précision

Pour toutes autres questions, les citoyennes et citoyens sont invités à contacter le bureau municipal au 418 424-3377.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, le 4 janvier 2022

Claudette Perreault
Directrice générale et secrétaire trésorière

M-À-J / HORAIRE DE LA PATINOIRE 2021-2022

Dans les lieux à accès libre qui n'exigent pas le passeport vaccinal (ex : patinoire, cabane à patins, refuge), la limite de la capacité devra permettre une distanciation de 1 mètre. À l'intérieur, le port du couvre-visage est exigé en tout temps (même pour les enfants) sauf pour les exemptions déjà en vigueur.

Voici l'horaire régulier de la saison 2022 :

Vendredi	19 h 00 à 21 h 00	Patinage libre ou hockey
	21 h 00	Fermeture des lumières extérieures
	21 h 00	Fermeture du local
Samedi	10 h 00 à 16 h 00	Patinage libre ou hockey
	19 h 00 à 21 h 00	
	21 h 00	Fermeture des lumières extérieures
Dimanche	21 h 00	Fermeture du local
	10 h 00 à 17 h 00	Patinage libre ou hockey
	17 h 00	Fermeture des lumières extérieures
	17 h 00	Fermeture du local

Les heures d'ouverture seront les suivantes durant les congés scolaires :

17 janvier	13 h 00 à 16 h 00 et 18 h 00 à 20 h 00	Patinage libre ou hockey
11 février		
7,8,9,10,11 et 14 mars	20 h 00	Fermeture des lumières et du local
	20 h 00	
	Ou selon l'horaire déjà établi.	

GARE AUX CENDRES CHAUDES



Selon la Sécurité publique du Québec, des 235 incendies de bâtiments causés annuellement par les systèmes de chauffage au bois, 140 sont provoqués en moyenne par un mauvais entreposage des cendres chaudes. De plus, ces dernières figurent parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers. En plus de présenter des risques d'incendie, les cendres émettent du monoxyde de carbone, ce qui peut être toxique pour votre santé et celle de vos proches.

Notez que le principal faux pas lié à la disposition des cendres est l'entreposage de celles-ci dans un contenant inapproprié ou inadéquat. Ne sous-estimez jamais la chaleur qui se dégage des cendres, parfois même quand le feu est éteint depuis longtemps. Saviez-vous que les cendres peuvent rester chaudes pendant plus de 72 heures?

DISPOSER DES CENDRES: LES BONS GESTES

1. Manipulez les cendres avec une pelle en métal : lorsque vous les déplacez du foyer jusqu'au contenant, utilisez une pelle en métal. N'aspirez jamais les cendres chaudes avec un aspirateur!
2. Entreposez-les à l'extérieur : n'entreposez surtout pas les cendres à l'intérieur de la maison ou du garage. Pour prévenir les incendies, conservez-les toujours à l'extérieur dans un contenant approprié.
3. Utilisez un contenant d'entreposage adéquat : entreposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
4. Éloignez le contenant de la maison : placez le contenant sur une surface non combustible à au moins un mètre de distance des murs de votre maison, du garage et du cabanon. Éloignez-le aussi des éléments inflammables comme les platebandes, les haies, le barbecue et les abris d'auto temporaires.
5. Brassez les cendres régulièrement : brassez fréquemment les cendres dans le contenant. Assurez-vous qu'il n'y a plus aucune fumée ou chaleur lorsque vous les brassez avant de les jeter pour de bon.
6. Attendez au moins sept jours avant de les jeter : comptez environ une semaine avant de transvider les cendres dans un bac à matières organiques ou dans la poubelle. Consultez aussi les règles de votre municipalité en ce qui concerne la disposition des cendres. Pour prendre un maximum de précautions, conservez les cendres tout l'hiver et jetez-les une fois le printemps venu.

LA GUIGNOLÉE 2021

Fidèle à sa tradition, la municipalité de Kinnear's Mills a participé à la cueillette pour la guignolée. Nous avons remis à la Guignolée 2020 un montant de 484\$.

Des paniers de denrées non périssables ont également été remis.

True to its tradition, the Municipality of Kinnear's Mills participated in the harvest for the food drive. We donated \$ 484 to the 2020 Guignolée.

Baskets of non-perishable meals were also provided



**Opération
vaccination
COVID-19**

DÉMÉNAGEMENT
Site de vaccination
Thetford

Club Aramis
912, chemin du
Mont Granit Ouest

Massothérapeute professionnel proposant les techniques de massage :

**Californien
Tissus Profonds
Massage oncologique
Réflexologie
Drainage lymphatique**

Pour que vous puissiez profiter de votre instant de détente et de relaxation, un moment unique où la zénitude est le maître-mot.

Le massage proposé peut être fait à mon local ou bien à votre domicile.

Adresse :

750 rang St-Joseph - Kinnear's Mills

Prise de rendez-vous par téléphone: 581-305-1499 ou

Facebook: samuel pinceau massothérapeute ou
Site internet : Spmassotherapeute.com





Municipalité de Kinnear's Mills
120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N 1K0

Tél : 418 424-3377 – téléc. : 418 424-0119

info@kinnearsmills.com

Canada

Province de Québec

M.R.C. des Appalaches

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée :

Que le rôle de perception est déposé à son bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans le délai imparti.

Toutes personnes dont les noms y apparaissent, comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer.

Donné à Kinnear's Mills, ce 3^e jour de janvier 2022.

SIGNÉ

Claudette Perreault,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 1007 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 40 ce 3^e jour de janvier 2022.

SIGNÉ

Claudette Perreault,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

MAISON DÉCORÉE DE KINNEAR'S MILLS



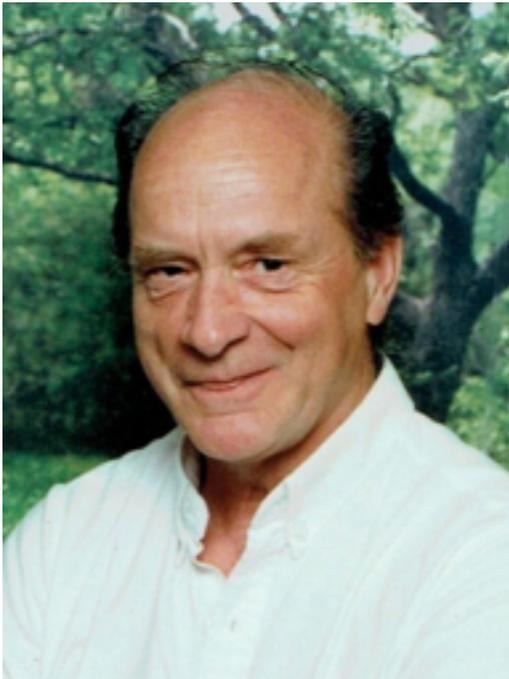
Nous avons reçu plusieurs photos de vos maisons décorées du temps des fêtes et on vous en remercie.

Voici la maison décorée de M. Michel Breton et Mme. Linda Bolduc.

We have received several photos of your holiday homes and we thank you for them.

Here is the decorated house of Mr. Michel Breton and Mrs. Linda Bolduc.

Roger Lowry, 1942 - 2022



We wish to express our deepest condolences to Eliane Lambert Lowry and family on their loss of Roger, January 1, 2022, at the age of 79 yrs and 6 months in the Thetford hospital.

C'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que nous présentons nos plus sincères condoléances à Mme. Éliane Lambert Lowry , ainsi qu'à tous ses proches pour leur témoigner notre soutien dans ce moment douloureux.

À l'Hôpital de la région de Thetford, le 1er janvier 2022, est décédé à l'âge de 79 ans et 6 mois, M. Roger Lowry, domicilié à Thetford Mines (secteur Robertsonville) et autrefois, durant sa vie active, à Kinnear's Mills.

ACTIVITÉ DE NOËL DU 18 DÉCEMBRE 2021 🧑🏻

Nous tenons à remercier chacun de vous qui avez été présent à l'activité de Noël ainsi que tous nos fabuleux bénévoles.

Merci Gilbert, Claude, Solange, Olivia, Isabelle, Alexanne, Marie-France, Marisol.

TIRAGE DES PRIX 🎁

Nous tenons à remercier également nos commanditaires pour les prix de participation soit, Mont Adstock, station récréotouristique et le Cinéma Pigalle.

* Les gagnants ont été annoncés sur Facebook



MERCI ENCORE D'AVOIR FAIT DE
CETTE ACTIVITÉ UN SUCCÈS 🙌

COURS DE PATINAGE

3 À 12 ANS



SAMEDI 12 FÉVRIER 2022
10H00 À 11H00

L'ABC DU HOCKEY

3 À 12 ANS



SAMEDI 12 FÉVRIER 2022
11H00 À 12H00

RÉSIDENTS - COÛT 10\$ / CHAQUE COURS
NON-RÉSIDENTS - COÛT 20\$ / CHAQUE COURS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
COORDINATION@KINNEARSMILLS.COM OU 418-424-0082

Résolution + Action = Transformation !

Le massage, la réflexologie et ses bienfaits

L'idée associée aux soins proposés est d'abord la détente. Un moment pour soi, se reconnecter à soi. Toujours en vigueur, l'idée est élargie quand on constate que notre corps nous parle! Bien souvent, cette «mécanique» qu'est notre corps, agit ou réagit avec ce qui se passe dans le quotidien. Les tensions s'installent, on s'en accommode jusqu'au jour où rien ne va plus.

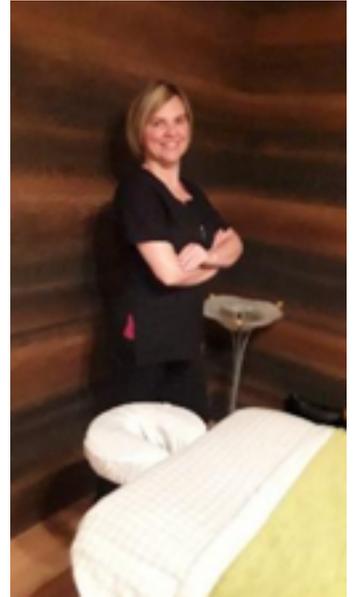
Résolution : Pourquoi atteindre ses limites alors qu'il est beaucoup plus facile de faire l'entretien ?

Action : A une fréquence qui vous convient, nous pouvons ensemble la déterminer et faire un suivi approprié.

Transformation : La modification qui en résulte est assurément de voir sa vitalité accrue au quotidien sans supporter les tensions et douleurs.

Ces soins de bien-être sont maintenant reconnus comme soins de santé. Puisque chaque patient bénéficie d'un massage adapté à ses besoins, tant au niveau corporel que mental, un plan de soin est établi en fonction des besoins uniques de la personne qui consulte.

ÊTRE BIEN DANS SA PEAU, SON CORPS ET SON ESPRIT NE DEVRAIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN LUXE MAIS BIEN COMME UN OBJECTIF QUOTIDIEN !



Sur rendez-vous; jour, soir, samedi am

MARJOLAINE BOUTIN

Au 418-386-0484 ou marjomasso@gmail.com

Reçu disponible (RMQ, ANQ)

Situé aux 1320 route 269, près des limites de Kinnear's Mills et de Pontbriand

Province de Québec
MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022, le Conseil a déposé un avis de motion et présenté le projet de règlement intitulée : règlement numéro 507 qui remplace le règlement numéro 486, édictant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Kinnear's Mills.

Le présent règlement sera adopté à l'assemblée du conseil qui se tiendra le 7 février 2022 à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions du conseil :

Le projet de règlement numéro 507 peut être consulté au bureau de la soussignée, 120, rue des Églises, municipalité de Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 12 h 30 à 16 heures et le jeudi, de 9 h à 12 h.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 507
QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 486, ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

«**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a adopté, le 5 février 2018 le *Règlement numéro 486 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*](#) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, ce 13^e jour de janvier 2022.

Claudette Perreault, directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec la loi, le 13 janvier 2022.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h ce 13 janvier 2022.

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES DE KINNEAR'S MILLS

Si vous avez une entreprise existante et que vous avez fait des modifications comme un changement de numéro de téléphone ou une nouvelle adresse courriel, vous pouvez nous contacter pour mettre à jour vos informations qui se trouvent sur le portail de notre site web dans l'onglet Portrait (vie économique) dans le document : Liste des commerçants.

Votre entreprise ne s'y trouve pas? Pas de problème nous pourrons l'ajouter avec plaisir.

Merci de bien vouloir envoyer vos modifications ou ajouts à l'adresse suivante :
coordination@kinnearsmills.com

AVIS PUBLIC

Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches 2023-2030**, adopté le 13 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

Date : 8 mars 2022

Heure : 19h

Lieu : MRC des Appalaches

Adresse : 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines

Inscription au préalable par courriel (environnement@mrcdesappalaches.ca) ou par téléphone (418) 332-2757 poste 227

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Cette assemblée a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au préalable au bureau de la MRC des Appalaches, ou en les envoyant par courriel à la gestionnaire des matières résiduelles. De plus, les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent envoyer leurs commentaires ou leurs questions par courriel à la gestionnaire des matières résiduelles qui prendra le temps de les analyser et d'y répondre. La date limite pour recevoir des mémoires, des questions ou des commentaires est le 8 mars 2021 à midi.

Les personnes désirant consulter le sommaire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles ainsi que le document complet peuvent se rendre sur le site Web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcdesappalaches.ca. Ces documents peuvent également être consultés au bureau de la MRC des Appalaches ou au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC des Appalaches durant les heures normales d'ouverture.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la gestionnaire des matières résiduelles, Madame Shelby Maheux, au 418-332-2757 poste 227, ou par courriel à l'adresse suivante : environnement@mrcdesappalaches.ca.

Donné et signé à Thetford Mines, ce 7 décembre 2021

Le directeur général
Louis LAFERRIÈRE, DG



Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 506 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 10 janvier 2022.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en vous rendant à l'onglet Vie communautaire – règlement sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.kinnearsmills.com ou en téléphonant au 418 424-3377 afin d'en obtenir une copie.

Donné à Kinnear's Mills, ce 11 janvier 2022.

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 25 ce 11 janvier 2022.

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière



Calendrier municipal Février 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
						Patinoire ouverte de 10h à 16 h et 19 h à 21 h
6	7	8	9	10	11	12
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h	Séance du conseil à 19h30				Patinoire ouverte de 19 h à 21 h	Patinoire ouverte de 10h à 16h et 19h à 21h
13	14	15	16	17	18	19
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h					Patinoire ouverte de 19 h à 21 h	Patinoire ouverte de 10 h à 16 h et 19 h à 21 h
20	21	22	23	24	25	26
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h						Patinoire ouverte de 10 h à 16 h et 19 h à 21 h
27	28					
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h	Pré-réunion du conseil à 19 h 30 Paiement des taxes 1/3					

*Le calendrier est régulièrement mis à jour sur le site internet : www.kinnearsmills.com